



COMMISSION FORMATION

Compte rendu de la réunion en visioconférence du mercredi 29 décembre 2021

Le mercredi 29 décembre 2021, la commission formation du CRBTARA s'est réuni en visioconférence.

Étaient présents : Eric COMOLLI (Président), Eric CREPET (Vice-Président), Francis GUILLEMET, Michel CAMEIRA, Guillaume GROZANNES, Patrick ASTIER

Ce compte rendu est envoyé à l'ensemble des membres de la Commission. En l'absence de remarque sur son contenu sous 8 jours, il est considéré comme validé et est accessible sur le site CRBTARA à tout public.

La réunion a débuté à 20h00. Le Président Eric COMOLLI remercie les présents pour leur participation et engage la réunion sur les sujets mis à l'ordre du jour.

• 1 – Validation des choix de dotation des clubs

Concernant la dotation du CRBTARA vers les clubs actuels ou futurs labellisés, chaque club ayant été consulté sur ses préférences, le résultat est le suivant :

- 7 clubs préfèrent être doté d'un fusil Beretta 686 Sporting à busc réglable :
 - VALREAS
 - PISIEU
 - MONTELIMAR
 - BOURG ST ANDEOL
 - HUEZ
 - VERNOUX
 - LEZOUX
- 3 clubs préfèrent une crosse ergonomique réglable :
 - LA BUTTE
 - ST UZE
 - HAUTEVILLE

La demande de ces clubs est validée.



- **2 – Validation de la finition couleur du fusil**

La société HUMBERT nous fait les mêmes conditions qu'à la FFBT et nous a proposé soit une finition standard, soit une finition aux couleurs de la FFBT (bleu), moyennant un supplément.

A l'unanimité, le choix se porte sur des fusils aux couleurs de la FFBT.

- **3 – Détermination du budget**

Un fusil aux couleurs de la FFBT vaut 2100 € TTC. Il est donc décidé d'allouer une dotation équivalente à 2100 € à chaque club.

Ainsi ceux qui souhaitent un fusil l'auront, ceux qui souhaitent une crosse l'auront et auront éventuellement une participation sur la somme d'une deuxième crosse (plus longue plus courte, droitier, gaucher ...) s'ils souhaitent en faire eux même l'acquisition.

Ceci nous amène à un budget global de 21 000 €.

Toutefois, les discussions engagées avec la Région Auvergne Rhône Alpes nous permettent de raisonnablement miser sur une participation à hauteur de 50%.

Le reste à charge pour le CRBTARA serait donc de 10 500 €, somme qui s'intègre parfaitement dans l'objectif de dépenses supplémentaire décidé sur l'ensemble du mandat du Comité actuel.

Patrick ASTIER reprend contact avec la Région en début d'année 2022 afin de finaliser le dossier de financement.

- **4 – Organisation avec les partenaires**

Patrick ASTIER est chargé de commander les fusils auprès d'HUMBERT.

Eric COMOLLI est chargé de recontacter BOUTIN pour revoir le prix compte tenu de la diminution des quantités et pour voir s'il est possible d'obtenir un ensemble avec des accessoires pour gaucher/droitier.

- **5 – Prochaine session de formation des initiateur EFBT du 22/23 janvier**

Malgré la situation sanitaire, nous maintenons cette journée de formation.



En effet, la partie théorique se déroulera dans une grande salle polyvalente et la vingtaine de participants sera accueillie avec les gestes barrières et la distanciation nécessaire de 2 m entre chaque personne.

Nous attendons que la formation apparaisse sur le calendrier des formations sur le site de la FFBT (ffbt.asso.fr).

- **6 – Aide aux inscriptions des initiateurs pour la partie administrative**

Bien que chaque candidat initiateur soit censé s'inscrire lui-même, Patrick ASTIER demande que ce soit les clubs qui inscrivent eux même les candidats. Cette manière de procéder semble beaucoup plus fiable que de laisser l'initiative au tireur de le faire.

Patrick ASTIER enverra un mail aux 10 clubs concernés en ce sens.

- **7 – Aide aux demandes de labellisation pour la partie administrative**

Il apparait que trouver le dossier de demande de labellisation de la part des clubs est pour le moins délicat sur le site de la FFBT, et que seuls les Présidents (es) de club en aient l'accès.

Eric COMOLLI transmet donc par mail à Patrick ASTIER le formulaire, lequel sera retransmis aux 4 clubs concernés par mail par le Président.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été traité, le Président de la Commission prononce sa clôture vers 21h30.

Compte rendu effectué par le Président de la Commission, le 31 décembre 2021.